

Adresse du conseil général de la commune de Sedan qui fait passer le procès-verbal qui constate l'envoi des dépouilles recueillies dans plusieurs églises et chapelles de la commune, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Sedan qui fait passer le procès-verbal qui constate l'envoi des dépouilles recueillies dans plusieurs églises et chapelles de la commune, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 538;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28727_t1_0538_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 13 Floréal An II

(Vendredi 2 Mai 1794)

Présidence de R. LINDET

Un membre donne lecture de la correspondance; dont l'extrait suit.

I

Les administrateurs du département d'Eure-et-Loir; le conseil-général de la commune de Sedan; le tribunal du district de Confolens; l'agent national de l'île d'Aix; le conseil général de la commune d'Ingrandes, la municipalité de Lauzerte; celle de Ris, district de Clamecy; les administrateurs du district de Mondoubleau; ceux du département du Tarn; le tribunal de Rostrenen, les conseils généraux des communes de Lignières, de Florac et de Rouen; les Sociétés populaires d'Hesdin, de Grossœuvre, de Gaille-Fontaine, de Saint-Savin, de Tarascon, du Mas-d'Azil, de Clairac, de Cazaubon, d'Autun, de La Roumieu, de Sorts, département du Gard; de Couches, de Roquebrune, d'Heuchin et de Tarascon de l'Ariège; félicitent la Convention sur son énergie, applaudissent aux mesures prises pour déjouer tous les complots, et l'invitent à rester à son poste, en lui annonçant qu'ils travaillent à l'extraction du salpêtre avec la plus grande activité, et qu'ils ont envoyé les dépouilles de leurs églises au creuset national.

Mention honorable de toutes ces adresses et insertion au bulletin (1).

a

[*Les adm. du départ. d'Eure-et-Loir, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens représentants,

Nous avons lu les différents rapports du Comité de salut public, ils ont été adoptés par vous; nous vous en avons déjà félicité. Plus les travaux se multiplient, plus la morale politique se perfectionne, et plus il acquiert de droits à notre reconnaissance. Le gouvernement prend une marche imposante et assurée. Le régime révolutionnaire, tel qu'il est établi, répand la consolation dans l'âme des républicains, soutient leur énergie et n'inquiète plus que les complices des

conspirateurs que vous avez anéantis. Un jour serein se développe sur l'horizon de la République. Continuez de vouloir que tous les Français deviennent les enfants de la nature et qu'ils soient purs comme elle. Vous avez proscrit l'idolâtrie des individus, pour ne vous occuper que de la famille commune, ne cessez pas un instant de veiller sur son sort. Vos amis, les amis de la patrie vous seconderont; le désir du bonheur public plus que celui de la renommée, dirigera avec succès notre conduite et nos opérations. Vive la République ».

ROUSSEAU, VAILLANT, GEORGES, BARRE,
LEVAISON, BARRÉ, LAMBERT, ROISAN,
JUMELIER.

b

[*P.-V. de la comm. de Sedan, s.d.*] (1).

Le Conseil général de la commune de Sedan fait passer à la Convention le procès-verbal qui constate l'envoi et le détail du reste des dépouilles recueillies de plusieurs églises et chapelles environnantes et de cette commune; elles consistent en 2 marcs 7 onces 2 gros d'argent et vermeil, provenant du village de Pussemange, terre d'Empire enlevée par un détachement de la garde nationale sedanoise; 2 marcs 5 onces 5 gros d'argenterie provenant de la ci-devant chapelle de l'hôpital militaire de cette commune; 1 marc 5 gros idem, provenant de la ci devant paroisse de Sedan; 6 onces 1 gros et demi et 19 croix provenant des écoles et collèges, y compris un cachet d'argent donné par le citoyen Sassy.

c

[*Le Trib. du distr. de Confolens à la Conv.; s.d.*] (2).

« Le génie de la liberté vous a rendus supérieurs aux événements, vous avez fondé la République au sein des orages, et vous venez de la sauver de la plus horrible des conspirations, en montrant à l'univers ce que peuvent la vertu et le courage quand ils sont unis à une vigueur inflexible. Continuez, Législateurs, à surveiller et

(1) P.V., XXXVI, 274.

(2) C 302, pl. 1095, p. 27; B^{tn}, 13 flor. (1^{er} suppl.).

(1) B^{tn}, 15 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1294.

(2) C 302, pl. 1095, p. 28; B^{tn}, 13 flor. (1^{er} suppl.).